
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 26 mai 2022 tenue à 11 h 30 par visioconférence.

Présences : David Alper, Hélène Archambault, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Saïd Bouthaim, Alexandre Brassard, Lise Brin, Paul Brochu, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Danielle de Moissac, Melanie Desnoyers, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Lise Gaboury-Diallo, Daniel Gagné, Michel Gagnon, Florette Giasson, Ndeye Rokhaya Gueye, Michelle Kambire, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Cora-Andrée Martin, Anne-Marie Maupertuis, Patrick Noël, Bertrand Pauget, Christian Perron, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Jules Rocque, Beydi Traore, Rita Umeh Okoyeocha, Christian Violy, Faiçal Zellama

Absence motivée : Geneviève Roy-Wsiaki

Absences : Pauline Bosc, Tamunotelema Gbobo, Moses Nyongwa, Marie-Claude Simpson

Personne-ressource : Debra Radi

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et signale qu'il présidera la rencontre d'aujourd'hui attendu que la rectrice est engagée avec les consultations de Patrimoine Canada. Elle se joindra à la rencontre à la suite des consultations.

- A1. Adoption de l'ordre du jour
L'item *C1 Rapport de la rectrice* sera discuté avant la période de questions pour donner la chance à la rectrice de se joindre à la réunion.

SÉNAT-0522-1 PROPOSITION : Jules Rocque / Latifa Koussih
Que l'ordre du jour de la réunion du Sénat en date du 26 mai 2022 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 avril 2022

SÉNAT-0522-2 PROPOSITION : Cora-Andrée Martin / Hélène Archambault
Que le procès-verbal de la réunion du Sénat en date du 21 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

- B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 21 avril 2022
Aucun.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

- C1. Rapport de la rectrice
Le rapport de la rectrice est présenté après la Section I : Huis Clos.

La rectrice résume les points principaux de son allocution présentée lors de la consultation sur le renouvellement du plan d'action des langues officielles de ce matin avec la ministre Petitpas Taylor et à laquelle participaient plusieurs autres représentants d'organismes de la communauté franco-

manitobaine. De plus, elle commente brièvement son rapport écrit et offre une mise à jour sur les points suivants :

- Consultation de la province en lien avec le projet de Loi 33.
- Consultations de la province pour la mise en place d'un nouveau cadre de reddition de comptes pour les établissements postsecondaires.
- Après trois années en pandémie, l'USB est ravie de pouvoir célébrer nos finissants et finissantes de l'année 2021-2022 dans le cadre de cérémonies qui auront lieu en présentiel à la Cathédrale de Saint-Boniface.
- L'Ordre du Manitoba est décerné à un diplômé de l'USB, monsieur Alix Jean-Paul. Une lettre de félicitations lui a été envoyée.
- Le protocole d'entente avec le Centre de recherche et de formation en sciences de l'éducation et d'interventions psychologiques (CREFI-Haïti) a été renouvelé pour une période de cinq ans. L'objectif de cette entente est d'encourager les échanges et la collaboration dans le domaine de l'apprentissage et la recherche et de favoriser le progrès et la diffusion des connaissances entre les deux établissements.
- La rectrice invite les membres du Sénat de se joindre à l'ensemble du personnel pour le dernier forum du plan stratégique qui sera présenté le vendredi 27 mai.

C2. Rapport verbal du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait un rapport verbal portant sur les points suivants :

- Le vice-recteur souligne que l'intersession 2022 constitue la première session depuis deux ans où l'on assiste à un plein retour en présentiel. Il affirme à quel point l'établissement se réjouit de pouvoir à nouveau offrir ses cours en présentiel sur le campus. Il signale également que les cours en présentiel se déroulent bien jusqu'à présent.
- Le vice-recteur indique que si le Sénat et le Bureau des gouverneurs approuvent la création d'un nouveau Certificat d'auxiliaire d'enseignement, tel que recommandé aujourd'hui par le Comité d'étude des cours et des programmes, l'Université demandera au ministère de l'Éducation postsecondaire dans les prochaines semaines d'approuver le programme à son tour et de fournir le financement récurrent nécessaire. Comme il n'existe pas de programme en français servant à former les auxiliaires d'enseignement, et qu'il y a environ 800 auxiliaires qui travaillent sans formation au sein de la DSFM et des programmes d'immersion, le Certificat d'auxiliaire d'enseignement constituera une contribution majeure de la part de l'USB envers le développement de l'éducation en français au Manitoba.
- Enfin, le vice-recteur indique que l'Université soumettra bientôt auprès du ministère une demande de financement visant à permettre à la Faculté d'éducation d'admettre des cohortes encore plus importantes au Baccalauréat en éducation. Il explique qu'il s'agit d'accroître non seulement la capacité d'accueil du Baccalauréat en éducation, mais aussi d'augmenter la capacité de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences à produire le nombre de diplômés nécessaires pour combler la majorité des nouvelles places que l'établissement souhaite créer au sein du Baccalauréat en éducation. Il indique que pour ce faire, l'Université compte demander, entre autres, le financement récurrent nécessaire pour créer plusieurs nouveaux postes de professeur(e) et de professionnel(le)-enseignant(e) au sein du Baccalauréat en éducation et de la Faculté des arts. Le vice-recteur explique qu'il s'agit de poursuivre ainsi les efforts que l'USB mène depuis cinq ans pour répondre à la pénurie de diplômés qualifiés pour les quelque 150 postes d'enseignant(e) que la DSFM et les programmes d'immersion doivent, en moyenne, combler chaque année.

Une discussion s'ensuit.

Section D : ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

Aucun item.

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Section F : RAPPORTS DES UNITÉS

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences
Le doyen de la Faculté des arts et Faculté des sciences fait un rapport verbal portant sur les points suivants :
- L'élaboration de l'horaire du prochain cycle académique continue d'avancer grâce au travail du vice-doyen et de la vice-doyenne.
 - L'intersession, la première à se tenir sur le campus depuis 2019, se passe bien. L'offre de cours est légèrement élargie, il y a un bon nombre d'inscriptions.
 - Le nouveau Comité pour le succès académique des étudiants a tenu ses deux premières réunions. Les discussions ont été fructueuses. Elles ont permis d'établir un premier diagnostic sur les compétences linguistiques des étudiants et elles ont généré une longue liste de solutions à explorer plus à fond.
 - Rénovation du laboratoire de chimie : le déménagement des instruments sera terminé la semaine prochaine et la relocation des produits chimiques sera terminée à la fin juin. Les travaux des contracteurs pourront alors commencer.
- F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles
Aucun rapport.
- F3. École technique et professionnelle
Aucun rapport.
- F4. École des sciences infirmières et des études de la santé
Aucun rapport.
- F5. Division de l'éducation permanente
Rapport reçu à titre d'information.
- F6. Direction des services aux étudiants
Aucun rapport.

Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Bureau de direction
Aucun rapport.

La secrétaire générale, Debra Radi, prend la présidence d'assemblée à 12 h.

- G2. Comité d'étude des cours et des programmes
Au nom d'Anne Séchin, présidente du CECP, Peter Dorrington présente six propositions soumises de la part de l'ETP et la FECP pour approbation par le Sénat.

SÉNAT-0522-3 Proposition : Mélanie Cwikla / Bertrand Pauget

Que le Sénat recommande l'introduction des cours AE 101 *Rôles et responsabilités des auxiliaires d'enseignement*, AE 102 *Apprenants divers*, AE 103 *Compétences culturelles*, AE 104 *Communications*, AE 105 *Stratégies d'intervention*, AE 106 *Besoins particuliers des élèves*, AE 107 *Appuis à l'apprentissage*, AE 108 *Littérature et numération en salle de classe*, AE 109 *Aide physique*, AE 110 *Technologies d'assistance*, AE 111 *Stage I*, AE 112 *Stage II*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de ressources

disponibles et de l'approbation du Bureau des gouverneurs et de celle du ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration.

ADOPTÉE

SÉNAT-0522-4 **Proposition** : Bertrand Pauget / Carmen Roberge

Que le Sénat recommande la création d'un Certificat d'auxiliaire d'enseignement, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de ressources disponibles et de l'approbation du Bureau des gouverneurs et de celle du ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration.

ADOPTÉE

SÉNAT-0522-5 **Proposition** : Hélène Archambault / Christian Violy

Que le Sénat recommande l'ajout des cours, TRAD 4503 *Traduction juridique : Textes législatifs et réglementaires*, TRAD 4511 *Traduction juridique : Textes officiels*, TRAD 4521 *Traduction juridique : Décisions judiciaires*, TRAD 4533 *Traduction juridique : Textes du droit des affaires*, TRAD 4543 *Traduction juridique : Doctrine*, TRAD 4601 *Culture juridique : Méthodologie et introduction aux systèmes juridiques*, TRAD 4611 *Culture juridique : Initiation au droit public*, TRAD 4621 *Culture juridique : Droit pénal et criminel*, TRAD 4631 *Culture juridique : Droit des affaires*, TRAD 4641 *Culture juridique : Droit de la famille*, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de ressources disponibles, de l'approbation du Sénat de l'Université du Manitoba et de celle du Bureau des gouverneurs.

ADOPTÉE

SÉNAT-0522-6 **Proposition** : Christian Violy / Carmen Roberge

Que le Sénat recommande la création de la concentration *Formation initiale en traduction juridique* au sein du Baccalauréat ès arts spécialisé en traduction (par Internet), telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de ressources disponibles, de l'approbation du Sénat de l'Université du Manitoba et de celle du Bureau des gouverneurs.

ADOPTÉE

SÉNAT-0522-7 **Proposition** : Mélanie Cwikla / Florette Giasson

Que le Sénat recommande la modification des exigences académiques en lien avec les critères d'admission au Baccalauréat en éducation, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation du Sénat de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE

SÉNAT-0522-8 **Proposition** : Bertrand Pauget / Hélène Archambault

Que le Sénat adopte le calendrier d'évaluation des programmes d'études tel que présenté par le CECP.

ADOPTÉE

La secrétaire générale, Debra Radi, redonne la présidence de l'assemblée au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington, à 12 h 19.

- G3. Comité de la bibliothèque
Aucun rapport.
- G4. Comité d'appel
Aucun rapport.
- G5. Comité de mérite
Rapport reçu à titre d'information.

- G6. Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche
Rapport reçu à titre d'information.

Section H : **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**
Aucun rapport.

Section I : **HUIS CLOS**

SÉNAT-0522-3 **Proposition** : Christian Violy / Bertrand Pauget
Que le Sénat passe à huis clos à 12 h 22.

ADOPTÉE

La rectrice se joint à la rencontre à 12 h 23.

11. Comité de mérite

SÉNAT-0522-4 **Proposition** : Bertrand Pauget / Hélène Archambault
Que le Sénat retourne en session régulière à 12 h 38.

ADOPTÉE

Section J : **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**
J1. Le rapport en date du 18 mai 2022 est reçu à titre d'information.

Section K : **AFFAIRES NOUVELLES**
Aucune.

Section L : **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**
L1. La prochaine réunion régulière du Sénat, où seront présentés les rapports annuels des comités permanents du Sénat, aura lieu le **jeudi 23 juin 2022** à 10 h par visioconférence.

Section M : **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Carmen Roberge propose la levée de la séance à 12 h 48.

La présidente,



Sophie Bouffard

La secrétaire générale,



Debra Radi